Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260806-CNE06082602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 06 août 2026

Date de convocation :	29 juillet 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	29 juillet 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	22

L'an deux mille vingt-six, le six août, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
Mme Rachelle HILLAIREAU,
Mme Patricia TALIO a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE,
M. Jacky NAULIN a donné pouvoir à Mme Alexandra CONTRATTI.

Mme Camille LE PAGE a été élue secrétaire de séance.

- **Projet de requalification des espaces publics – aire de camping-cars – CNE060826-02**

M. le Maire rappelle que, lors de la réunion de travail du 09 juillet 2026 concernant la présentation du programme de travaux de requalification des espaces publics, il a été demandé aux Conseillers Municipaux de réfléchir au maintien ou à la suppression de l'aire de camping-cars dans la perspective d'une délibération à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que cette aire réalisée dans les années 2010, à disposition gracieuse des camping-caristes, dans un objectif d'attractivité touristique et économique, n'a pas, au vu du diagnostic, l'impact positif espéré pour le commerce local.

M. le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'ils ont été destinataires du support de la présentation réalisée par M. Egasse de l'agence Arb'oréa, chef de file du groupement de maîtrise d'œuvre sur cette opération.

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien avec déplacement de l'aire de camping-cars à la place de l'aire actuelle de jeux (qui devrait prendre place au droit du carrefour réaménagé des rues de la gare, du calvaire, de la source) ou la suppression de l'aire de camping-cars.

Par ailleurs, M. le Maire indique que lui ont été signalées des utilisations abusives du point d'eau de l'aire de camping-cars (prélèvements importants d'eau, lavage de véhicules…), dans une période de restriction des usages de l'eau.

Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260806-CNE06082602-DE

Aussi, au vu de l'arrêté préfectoral, réglementant temporairement les usages de l'eau dans le Morbihan et déclarant le niveau de gestion « crise » entre autres sur la zone « Axe Vilaine » au titre de la sécheresse, et de l'utilisation abusive constatée du point d'eau de l'aire, M. le Maire propose la fermeture complète, momentanément, de l'aire de camping-cars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- la suppression de l'aire de camping-cars dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics du centre bourg,
- la fermeture complète de l'aire de camping-cars, située Place de la Fontaine, dans le cadre des restrictions des usages de l'eau et jusqu'à leur levée.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 11 août 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE